



Département des LANDES
Arrondissement de DAX
Canton de PAYS
MORCENNAIS TARUSATE

COMMUNE DE MEILHAN

Procès-verbal des délibérations CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Patricia LOUBERE, Maire, après convocation légale.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	15	Date de la convocation 02/04/2025
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoirs	02	Date de la publication
Nombre de suffrages exprimés	12	
Quorum	08	

Présents : M^{me} LOUBERE Patricia, M^{me} HUREL Catherine, M. CHABANNE Eric, M. LAULOM Vincent, M. LOUBERE David, M^{me} LAPETRE-TAUZIET Nadège, M. SOUX Benoit, M^{me} LINXE Justine, M. TESTEMALE Maurice, M^{me} CHARON-BURNEL Mathilde.

Excusés : M. LACOSTE Claude, M. MEURIS Olivier, M^{me} DESPOUYS Véronique, M^{me} ILHARDOY Sandra

Absente : M^{me} DUCROT Stéphanie

Procurations : M. Lacoste a donné procuration à Mme Loubère, M. Meuris a donné procuration à M. Lacoste, Mme Despouys Véronique a donné procuration à Mme Hurel

Secrétaire de séance : Mme Linxe Justine

APPROBATION CONVENTION MISSION CAUE AMENAGEMENTS ECOLE ELEMENTAIRE

DELIBERATION N° 2025-019

Madame le Maire rappelle que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un organisme d'utilité publique, chargé de promouvoir les politiques qualitatives relatives à l'architecture, l'aménagement, au développement durable, l'urbanisme et l'environnement, au travers



notamment de l'exercice de ses missions de conseil aux particuliers et collectivités locales.

Considérant la demande d'accompagnement sollicitée auprès du CAUE relative à un projet d'aménagements de l'école élémentaire,

Considérant que cette demande pourra être prise en compte dans le programme de travail du CAUE
Considérant la proposition de convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage du CAUE
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage relative au projet d'aménagements de l'école élémentaire
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ci-annexée

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures au registre,

Le Secrétaire de séance
Mme Justine LINXE

Le Maire,
Mme Patricia LOUBERE



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64 000 Pau Cédex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://telerecours.fr/>). »